



**HAL**  
open science

## Le De disciplinis de Jean-Louis Vivès : critique et rémanence du principe d'autorité

Tristan Vigliano

► **To cite this version:**

Tristan Vigliano. Le De disciplinis de Jean-Louis Vivès : critique et rémanence du principe d'autorité. Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme, 2011, 34 (3), pp.15-45. halshs-00936440

**HAL Id: halshs-00936440**

**<https://shs.hal.science/halshs-00936440>**

Submitted on 26 Jan 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le *De disciplinis* de Jean-Louis Vivès : critique et rémanence du principe d'autorité**

Tristan Vigliano

Université Lyon 2 (France) – CNRS (UMR 5037)

[Pour citer cet article, on voudra bien se reporter au volume *Variétés bibliographiques, Renaissance et Réforme*, 34.3 (été 2011), dir. Hélène Cazes, p. 15-45.]

Au tournant des années 1520 et 1530, l'humanisme continue de se définir par la recherche, la redécouverte, l'édition, et le commentaire de textes anciens. Il est cependant entré dans une phase plus critique et plus réflexive de son existence. La crise religieuse qui secoue l'Europe en porte le témoignage le plus évident : Érasme ou Lefèvre d'Étaples l'ont involontairement précipitée en appliquant la méthode philologique aux textes sacrés, et non plus seulement aux sagesses, somme toute assez extérieures, des œuvres païennes ; mais ce faisant, ils ont donné sens aux travaux par lesquels cette méthode s'est développée. Parallèlement, une réflexion de plus en plus précise s'élabore sur les finalités du savoir, et sur sa transmission : Érasme fait paraître en 1529 un traité sur la nécessité de dispenser aux enfants une instruction précoce et libérale (*De pueris statim ac liberaliter instituendis*) ; en 1532, Budé consacre deux ouvrages conjoints à l'organisation des études (*De studio recte ac commode instituendo*), et à la défense de la philologie (*De Philologia*). Au terme de leur carrière, ces écrivains mettent en perspective ces études d'humanité qu'ils ont pratiquées sans relâche. Ils font retour sur eux-mêmes. C'est dans ce contexte qu'un auteur d'une génération leur cadet, mais qui forge à leur contact sa pensée, publie le *De disciplinis*.

Jean-Louis Vivès est né en 1492, à Valence, en Espagne. Ses parents font partie des *conversos* : juifs fraîchement convertis au christianisme, sous la contrainte. À ce titre, ils sont régulièrement inquiétés par l'Inquisition<sup>1</sup>. Ainsi pourrait s'expliquer le départ de Vivès pour

la France, où il suit à partir de 1509 des études à l'Université de Paris. Mais l'expérience n'est pas vraiment à son goût. Il en conçoit même pour les scolastiques et pour leurs auteurs de prédilection une aversion dont se ressentira son œuvre entière. Aussi est-ce sans regret qu'il gagne les Flandres, en 1514. Il y fréquente les cercles érasmiens, compose ses premiers ouvrages, dont une lettre-invective contre les *Pseudodialecticiens*<sup>2</sup>, et finit par rencontrer Érasme lui-même, qui lui proposera de commenter *La Cité de Dieu*, de saint Augustin. Une carrière d'humaniste prolifique prend alors son essor, dont les étapes ne peuvent être ici retracées, mais qui font de Vivès un pédagogue, un penseur politique, et un philosophe tout à la fois.

### **Le *De disciplinis*, sa fortune éditoriale, et sa composition**

Le *De disciplinis* paraît à Anvers, en juillet 1531, chez Michaël Hillen. Il est réédité en novembre de cette même année, puis en 1532 et 1536, par Johannes Gymnich, à Cologne. L'imprimeur lyonnais Jean Frelon l'inscrit à son catalogue en 1551 : première réédition posthume, puisque Vivès meurt en 1540. Par la suite, l'ouvrage figure encore dans l'édition bâloise des *Opera*, publiée chez Nicolas Episcopius II, en 1555. Puis il réapparaît à Londres, chez William Stansby, en 1612, à Leyde, chez Johannes Maire, en 1636, et aux presses de l'Université de Naples, en 1764. On le retrouve dans le sixième tome des *Opera omnia*, données à Valence par Benoît Montfort, entre 1782 et 1790<sup>3</sup>. Au XX<sup>e</sup> siècle, il est entièrement ou partiellement traduit en anglais, en allemand, en italien, et en espagnol<sup>4</sup>. C'est à Valence, de nouveau, qu'a vu le jour en 1997 la dernière édition<sup>5</sup>. Imprimée avec l'appui du gouvernement municipal, elle ressortit aux différentes réalisations par lesquelles cette ville entend se réappropriier l'héritage de Vivès<sup>6</sup>. Pour certains commentateurs comme William Sinz, le *De disciplinis* fut cependant un relatif échec. Car l'auteur entourait de mystère la

composition de son œuvre, refusant de la faire lire à ses amis avant qu'elle ne parût : il s'agissait donc à ses yeux d'un travail essentiel, et qui rencontrerait le plus vif succès. Or, l'accueil ne fut pas sans doute aussi enthousiaste qu'il l'avait espéré<sup>7</sup>. Mais le verre à moitié vide n'est-il pas à moitié plein ? On peut aussi faire remarquer que ce travail connut une certaine réussite auprès de divers publics européens, du temps même de Vivès et jusqu'à nos jours, par intermittences il est vrai<sup>8</sup> ; que porté par ses nombreux moments de véhémence, le *De disciplinis* marque une étape importante dans la critique, par l'humanisme, des méthodes d'enseignement scolastiques et dans l'émergence d'une pédagogie moderne.

L'ouvrage commence par une épître dédicatoire, adressée au roi du Portugal, Jean III, et par une préface générale. S'ouvre ensuite le premier des « tomes », que nous appellerions plus volontiers aujourd'hui des parties ou des sections. Son titre, *De causis corruptarum artium* [Sur les causes de la corruption des arts], semble en résumer le propos : Vivès met en lumière les vices inhérents à chacune des principales matières enseignées dans les écoles, ainsi qu'à l'Université ; mais il prétend surtout les expliquer. Après un long premier livre sur la corruption des arts en général, sont successivement examinées les altérations de la grammaire (livre II) ; de la dialectique (III) ; de la rhétorique (IV) ; de la philosophie naturelle (V), à laquelle sont brièvement adjointes la médecine et les mathématiques ; de la morale (VI) ; et du droit civil (VII). Or, dans les éditions d'Anvers et de Cologne, l'épître dédicatoire est précédée d'un rapide sommaire. Le titre *De causis corruptarum artium* y subit une discrète, mais importante modification. Sept livres sont en effet annoncés *De corruptis artibus*, c'est-à-dire « sur la corruption des arts », et non plus exactement sur les causes de cette corruption. Il est tout à fait possible que ce décalage tienne à l'intervention du premier éditeur, Hillen. Mais il signale l'ambivalence d'un texte qui hésite entre l'explication et la description, ou si l'on veut, entre le questionnement (pourquoi les arts sont-ils corrompus ?) et la simple assertion (ils le sont).

La deuxième section, *De tradendis disciplinis*, obéit à plusieurs objectifs différents, mais qui se complètent harmonieusement. Elle porte d'abord « sur les savoirs à transmettre », c'est-à-dire sur le contenu disciplinaire proprement dit : quels auteurs et quels textes il faut lire, par exemple ; quels autres il faut éviter. Mais elle porte aussi « sur la transmission des savoirs ». Entendons : sur la nécessité de cette transmission, par laquelle l'enseignant doit mettre le contenu des arts au service de l'élève ; sur ses modalités également. Tout au long des cinq livres qui composent cette partie, Vivès présente ces objectifs comme indissociables les uns des autres<sup>9</sup>. Il les subordonne en outre à l'édification du chrétien, comme l'indique un sous-titre tout augustinien : *De doctrina christiana*.

La section *De artibus* [*Sur les arts*] réunit huit livres sur la philosophie première, la nature des essences, l'examen des syllogismes, l'invention des arguments, et l'art de la discussion. De contenu métaphysique et dialectique, d'accès moins facile, elle pourrait ressembler à une série de compléments spécialisés au propos général, mais se rattache en fait assez mal au tout que forment les deux parties précédentes. Elle brise du reste le plan d'un ouvrage qui, se composant de douze livres, pouvait être rapproché des douze livres voulus par Quintilien pour son *Institution oratoire*<sup>10</sup>. Pressé par le temps, Vivès semble avoir consenti à l'ajout d'une dernière section inachevée, qui ne peut s'intégrer à cette structure<sup>11</sup>. Les éditions qui ne retiennent que les deux premières sections (Londres, Leyde, Naples) ou qui présentent la troisième séparément (Valence, 1785) ne découlent pas forcément d'un choix arbitraire.

### **Ténèbres du dedans, ténèbres du dehors**

Jean-Louis Vivès précise très rapidement que la corruption des arts alla de pair avec leur développement. Ils naquirent en effet de la nécessité<sup>12</sup>, mais la nécessité résulte de la faute originelle : elle implique la corruption. « Si bien que les ruisseaux ne coulèrent jamais

purs ni clairs »<sup>13</sup>. Dans cette sorte de dégénérescence immédiate sont d'abord incriminées les passions de l'âme, cupidité et paresse notamment, ainsi que l'orgueil qui les subsume. Ce sont les ténèbres intérieures, qui s'expliquent par une insuffisance de la nature humaine, mais surtout par notre méconnaissance de nous-mêmes :

« Les ténèbres qui offusquent une intelligence tiennent d'abord à des facultés naturellement émoussées et embrumées, sur tous les sujets en général, ou dans le domaine et l'art précis auquel cette intelligence s'applique. Les gens ne soupèsent leurs forces pour voir ce qu'elles peuvent supporter, ce à quoi elles se refusent. Nous nous flattons d'y arriver. Et nul n'est si mal loti qu'il désespère de pouvoir parvenir à ses fins, quelles qu'elles soient : sous prétexte qu'on peut être dépourvu de finesse, mais qu'avec de la volonté... Et c'est ainsi que nous nous attachons et nous adonnons à ce pour quoi nous sommes aussi bien faits qu'un renard pour la charrue ».<sup>14</sup>

En toile de fond, l'oracle de Delphes, que cite Socrate, dont Érasme a fait un de ses adages, et dans lequel Vivès en personne voit le fondement de toute sagesse : « connais-toi »<sup>15</sup>.

Mais à ces brumes intérieures s'en ajoutent d'autres, qui procèdent quant à elles de la confiance abusive placée par l'individu dans le discours d'autrui : « souvent les ténèbres qui se jettent sur une âme sont venues de l'extérieur, des auteurs même que nous avons pris pour guides [*ducibus*] dans notre cheminement et notre recherche »<sup>16</sup>. Vivès ne se contente pas de remarquer cet autre mal, puis de laisser à son lecteur le soin de le combattre. La première section de son ouvrage montre au contraire qu'il s'est chargé lui-même de mettre en œuvre le geste critique qu'il recommande :

« En matière d'enseignement, dira-t-on, l'autorité des Anciens [*antiquorum*] était établie. Afin qu'elle ne gênât ni mes leçons, ni les esprits studieux, qui s'en remettent volontiers et facilement à la protection de quelque guide [*duci*], il m'a fallu déclarer sur quels points ces Anciens s'étaient, à mon avis, fourvoyés : je pouvais ainsi dissenter plus justement et plus à mon aise sur les arts. Ce faisant, j'ai dû bien des fois contredire les auteurs des temps passés [*priscos*] ».<sup>17</sup>

Or, les Anciens dont il est ici question seront alternativement désignés dans le *De Disciplinis* comme *prisci*, *antiqui*, et *ueteres*, sans qu'aucune nuance particulière s'attache à chacun de ces adjectifs. Le premier renvoie, d'après les dictionnaires, aux temps les plus reculés : mais sous la plume de Vivès, il est à peu près interchangeable avec les deux autres, comme on le voit ici. De même, *ueteres* désignera tout aussi bien les glossateurs et postglossateurs des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles après Jésus-Christ, que les philosophes de l'Antiquité<sup>18</sup>. C'est que le propos du *De disciplinis* est transhistorique : il porte sur tous les abus du principe d'autorité, en dehors de considérations chronologiques qui ne sauraient se formuler en 1531 dans les termes que nous utilisons<sup>19</sup>, et dont la conscience de la faute tend, de surcroît, à diminuer l'importance.

Je voudrais étudier la critique de cette corruption particulière, en m'attachant surtout à la première section, qui s'organise autour d'elle. Ce faisant, j'essaierai de donner à entendre des textes encore inaccessibles en français, mais aussi de faire converger la méthode de Vivès et celle que suit désormais le discours savant : je tenterai d'évaluer les apports et les limites de sa pensée, comme il le fait lui-même au sujet des auteurs anciens, mais en nourrissant cet examen d'une réflexion historique, sur le contexte de l'humanisme européen à la Renaissance. Du croisement de ces deux points de vue ressortiront peut-être quelques-unes de leurs caractéristiques respectives. À commencer par la rémanence inattendue du principe d'autorité. Car une série de paradoxes traversent le discours de Vivès, qui nous expliquent aussi que le bibliographe, considérant le *De disciplinis* d'après ses éditions, puisse tenir cette œuvre pour un échec... ou pour un succès, bien au contraire.

### **La critique des autorités textuelles**

La définition la plus simple du principe d'autorité paraît encore la plus large. Vivès la formule en passant, lorsqu'il remarque que certains dialecticiens se contentent de suivre « l'autorité de celui qui parle »<sup>20</sup>. Mais bien entendu, il ne suffit pas d'énoncer un point de vue pour qu'il soit autorisé : ce consentement irraisonné se dirige d'abord vers les auteurs proprement dits. Mon propos n'est pas de dresser ici la typologie des écrivains cités à ce titre par l'humaniste. On remarquera seulement, d'après les index accompagnant la récente traduction en espagnol du *De Disciplinis*, qu'Aristote occupe une place de choix, qui est aussi celle de la cible favorite ; qu'il est suivi de loin par Platon, Socrate, Quintilien, Sénèque et les deux Pline ; que par comparaison, la présence des Pères de l'Église est relativement limitée, peut-être parce que leur autorité est beaucoup moins problématique que celle de penseurs païens ; que les grands scolastiques, tels que Thomas d'Aquin, Guillaume d'Ockham ou Jean Duns Scot, ne font l'objet que de citations assez rares. De ce dernier point, qui peut surprendre tant Vivès combat avec force l'École, ses dogmes et ses méthodes, j'ai rendu compte ailleurs<sup>21</sup> : il s'explique sans doute par les simplifications manichéennes de la polémique et par la crainte, concomitante, de polémiquer trop ouvertement.

Depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle environ, des recueils circulent dans lesquels sont contenues, à l'usage des étudiants, les sentences les plus notables de grands écrivains tels qu'Aristote, Sénèque, Apulée, ou Boèce. Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, ces sentences sont imprimées à l'envi, parfois enrichies dans les éditions humanistes par des citations de Cicéron, de Térence, ou des poètes. Par une métonymie inconnue du vocabulaire latin classique, le recueil le plus fameux leur confère même le nom d'autorités : *Auctoritates Aristotelis*. Celles-ci semblent constituer à elles seules une forme éditoriale, sinon un genre littéraire<sup>22</sup>. Vivès ne mentionne pas explicitement les *Auctoritates*, mais la manie de composer des recueils excite son indignation :

« Dans tous les domaines de la connaissance, il se trouva des gens pour pourvoir à la paresse. Après lecture des Anciens, ils recueillirent des sortes de bouquets, afin que les générations suivantes n'eussent pas à les lire en entier. Trop occupés, trop absorbés qu'ils étaient par leurs niaiseries ! Et fuyant à toutes jambes un travail d'autant plus ingrat qu'ils avaient du mal à comprendre lesdits Anciens, bien entendu ! »<sup>23</sup>

La règle qu'il se fixe est tout autre : « il vaut beaucoup mieux se faire une opinion sur les écrits des grands auteurs d'après ce qu'on en a lu, que de se reposer sur leur seule autorité et toujours tout admettre sur la foi d'autrui ». <sup>24</sup> Les savoirs de seconde main, quels qu'ils soient, ne l'intéressent pas.

Toute autorité n'est pas contestée ni critiquée de la même manière : il existe de grands et de moins grands auteurs. C'est même pour Vivès une grave erreur, commise par nombre de ses contemporains, que de ne pas considérer leur hiérarchie : « ou bien ils pensent que tous les écrivains se valent, ou bien ils vont jusqu'à inverser l'ordre des préséances, préférant Boèce à Jérôme, Jérôme à Aristote, le recueil juridique des Pandectes à Cicéron et Aristote, de nouveau ». <sup>25</sup> Une grande partie de la deuxième section, *De tradendis disciplinis*, consistera par conséquent dans la pesée des œuvres et de leur importance respective. Et par ailleurs, le caractère prophétique de la Bible n'est pas remis en question par Vivès, pas plus que par aucun de ses contemporains. Sa critique du principe d'autorité s'appuie justement sur l'intangible véridicité des Textes, dont il ne souhaite surtout pas souligner les équivoques :

« Si Platon, Aristote, Xénophon, Cicéron et tous les philosophes, pour étayer leur point de vue, tirent des preuves d'Homère et des autres poètes, ne sied-il pas bien davantage que nous cherchions dans les prophéties de Dieu non seulement une preuve, mais l'autorité suprême, grâce à laquelle nous ne pourrions nous tromper, puisqu'elles sont l'émanation d'une sagesse infaillible ? »<sup>26</sup>

Certaines des raisons par lesquelles il critique les autorités humaines, comme le défaut de clarté, font pourtant penser aux arguments invoqués par Érasme dans la polémique qui l'oppose à Luther, quelques années plus tôt, sur le libre-arbitre et l'exégèse des Écritures<sup>27</sup>.

Or, parmi les matières enseignées dans les facultés, la théologie seule ne fait l'objet dans le *De disciplinis* d'aucun livre ni chapitre particuliers<sup>28</sup>. De l'aveu même de Vivès, elle figure pourtant parmi les « arts et disciplines supérieurs »<sup>29</sup>. Dans la première section, des critiques sont bel et bien adressées aux théologiens, mais elles restent éparses et figurent à l'intérieur du livre I, sur la corruption des arts en général, du livre II, sur la grammaire, et du livre V sur la philosophie naturelle. Vivès s'en explique dans sa préface : « j'ai tiré mes arguments de la nature, et non pas des prophéties divines, parce que je ne voulais pas sauter de la philosophie à la théologie »<sup>30</sup>. Mais la décision de ne retenir que les enseignements relevant de la « philosophie » ne reçoit quant à elle aucune justification. Peut-être les circonstances biographiques évoquées précédemment expliquent-elles que Vivès n'ait pas voulu s'aventurer sur ce terrain, particulièrement périlleux pour lui. Peut-être ne se sentait-il pas assez intéressé ni compétent : un raisonnement semblable l'amène à expédier rapidement la médecine et les mathématiques<sup>31</sup>. Peut-être enfin, dans ces temps de troubles religieux, pratiqua-t-il la politique du silence pour ne pas alimenter des débats aux conséquences déjà dévastatrices. Tout au plus signalera-t-on que la cohérence du propos ne tire pas bénéfice de ce silence, et que la définition initiale, par Vivès, de son objet n'y est probablement pas pour rien. Il est assez notable, en effet, que l'épître à Jean III se termine presque sur cette phrase :

« [Les] dispositions que tu manifestes envers les lettres et les lettrés, éminentes et singulières, m'ont immédiatement convaincu de te dédier le livre que je venais d'écrire sur les disciplines [*de Disciplinis*], c'est-à-dire sur les thèmes [*de rebus*] dont nous savons tous qu'ils te tiennent le plus à cœur, et de loin ».<sup>32</sup>

Ce quelque chose qui donne son titre à l'ouvrage est un thème, un sujet, un objet, une quiddité, un ensemble aux contours indéterminés. *Res*. On voit bien qu'il nous est familier, mais s'agit-il plutôt de savoirs ? de sciences ? d'enseignements ? ou même... de disciplines ? La réponse est laissée aux bons soins du traducteur, qui se rappellera pour sa consolation que

toutes ces notions marchent de pair dans l'esprit de Vivès et qu'il a, par conséquent, peu de chances de se tromper<sup>33</sup>.

### **Les obscurités de la lumière naturelle**

Outre l'autorité des auteurs, est mise en cause la sagesse populaire, qui pourrait faire office de substitut, mais qui lui est, en fait, intimement liée par son fonctionnement. Car l'avis de la foule ne peut davantage prétendre à déterminer, c'est-à-dire à remplacer, le jugement de l'individu. La multitude exerce certes un pouvoir souverain sur la langue, et l'une des principales corruptions de la grammaire ou de la dialectique fut de le contester : les savants n'ont pas le droit d'inventer un langage nouveau, sous prétexte que la syntaxe ou le vocabulaire courants ne leur conviennent pas<sup>34</sup>. Mais pour le reste, il faut prendre exemple sur Socrate, qui « regarda toujours le peuple comme suspect, et avait coutume de l'appeler 'un grand maître de l'erreur' ou 'ce mauvais interprète de la vérité'. Car il voyait bien que les pires absurdités, en général, plaisent au plus grand nombre »<sup>35</sup>. Comme lui, il faut employer ses propres facultés et, pour cela, juger d'après la « petite lampe naturelle de sa raison »<sup>36</sup>.

Cette métaphore renvoie manifestement au concept très important de lumière naturelle, qui revient plusieurs fois dans le *De causis corruptarum artium*. Vivès le reprend aux scolastiques ou plutôt le leur arrache, au livre V, qui porte sur la philosophie naturelle, justement. D'une part, il n'admet pas que l'œuvre d'Aristote puisse représenter le plus haut degré de lumière<sup>37</sup> : mais il se garde bien de citer les textes auxquels il songe (qui défendit si naïvement ce point de vue ?). D'autre part, il refuse de distinguer lumière naturelle et lumière de la foi, ou lumière divine : cette distinction lui paraît blasphématoire, car le royaume de Dieu ne se divise pas<sup>38</sup>. Aussi n'est-il pas surprenant que Vivès donne de la lumière naturelle sa propre définition. Elle regroupe, selon lui,

« les dons de la nature que l'ensemble des êtres raisonnables ont à leur disposition pour regarder la vérité, par analogie avec tout ce qui fut procuré par la création pour permettre de voir : dans l'œil proprement dit, les éléments constitutifs de l'organe ; au-dehors, un milieu adéquat, la diffusion de la lumière, un intervalle suffisant avec l'objet ». <sup>39</sup>

Cette analogie double consonne avec l'opposition entre ténèbres intérieures et ténèbres extérieures : elle en forme en quelque sorte la contrepartie positive, et laisse en effet penser que la lumière naturelle est une réponse adéquate aux corruptions du savoir. Or, les dons de la nature nous sont décrits dans le détail :

« La nature a donné à l'homme des sens, qui relèvent du corps, et relevant de l'esprit, un discernement, afin qu'il voie, qu'il observe, qu'il comprenne [*intelligat*], qu'il conçoive. Puis elle l'a doté d'un jugement, afin qu'il rassemble, comme dans un même filet, des conceptions éparses et disséminées, et qu'il trouve ainsi la vérité. Lorsqu'il pense l'avoir atteinte, l'homme acquiesce à ce qu'il croit juste, repousse au contraire ce qu'il croit faux : c'est l'assentiment, ou le dissentiment. Puis il s'aide de ses expériences et de sa pratique, de son attention, de son zèle, de son application, de sa mémoire, de son exercice : lesquels, n'étant pas d'eux-mêmes suffisants, s'acquièrent par l'instruction, qui se transmet d'homme à homme. L'ensemble des mortels ont accès à ces qualités. Comme nous les tenons de la nature et de sa bienfaisance, nous les regroupons sous le chapitre de la lumière naturelle ». <sup>40</sup>

Mais cette liste soulève un certain nombre de difficultés : à quoi sert le jugement, si le discernement permet déjà l'intellection <sup>41</sup> ? quelle différence entre la pratique et l'exercice ? l'attention et l'application ? peut-on parler de dons à propos de qualités qui s'acquièrent par l'instruction ? ces qualités ne devraient-elles pas, dans ces conditions, être traitées séparément ? La nomenclature proposée au lecteur lui paraît tout à la fois floue, redondante et composite, s'il l'envisage du point de vue de son contenu philosophique.

C'est sans doute qu'elle est destinée, dans le passage qui l'encadre, à montrer qu'Aristote n'a pu posséder à la perfection des facultés aussi nombreuses, contrairement à ce que croient ses plus fervents admirateurs :

« Nos contemporains se font de ses décrets et de ses opinions une si belle image, que nul esprit n'est jamais capable, à leurs yeux, de dégager vérité plus exacte ni plus certaine, fût-il aidé, fût-il dirigé par cette lumière naturelle qui nous éclaire ! On ne saurait dire assez l'ineptie, l'imprudence, et même l'impiété parfois, de cette idée ».<sup>42</sup>

Les nécessaires insuffisances du philosophe frapperont d'autant mieux l'esprit du lecteur que ladite lumière naturelle, pour être parfaite, requerrait discernement *et* jugement, exercice *et* pratique, attention *et* application, dons de la nature *et* travail de la culture : ces phénomènes d'itération peuvent se lire comme une accumulation, d'emploi rhétorique. Ils confèrent en outre à l'écriture une abondance toute cicéronienne. Et Vivès, en sa préface, admet volontiers rechercher un éclat proprement littéraire :

« J'ai ajouté [au *De disciplinis*] un certain brillant dans le style, à la fois parce qu'il était inutile d'envelopper une matière si belle d'un habit sale et crasseux, et parce que je craignais que les amateurs d'élégance littéraire ne veuillent plus quitter l'examen du vocabulaire et du style : ce qui jusqu'à ce jour leur arrive régulièrement, dégoûtés qu'ils sont sans doute de l'ennui stérile et rébarbatif qu'il faut ravalier interminablement lorsqu'on se pénètre des différents arts ».<sup>43</sup>

Ce soin d'humaniste, et qui satisfait un public lui-même composé d'humanistes, sert la visée polémique. Laquelle n'est pas toujours compatible avec l'exactitude du propos, bien que ce propos veuille conduire au savoir, comme les livres ennuyeux qu'il prétend implicitement remplacer.

Mais si la définition de la lumière naturelle manque de clarté, c'est aussi que cette notion porte en elle-même les prémisses d'un aveuglement paradoxal, que bien des pages révéleraient. Elle entraîne Vivès du côté de l'itération, c'est-à-dire vers une forme d'errance – l'errant revient sur ses pas – fort éloignée de la linéarité discursive : la petite lanterne risque bien d'éblouir celui qui s'en sert pour trouver son chemin. Car l'existence d'une telle lumière implique de la part de l'individu une forme de passivité. Une fois dissipées les ténèbres du

dedans et du dehors, la vérité se donne immédiatement à lui : « le vrai est offert à la connaissance de tous, contrairement au faux. Offert par le vrai créateur, le créateur des choses vraies ! »<sup>44</sup>. Contrairement à l'évidence dont Descartes se fera plus tard une règle, et qui suppose une connaissance claire, mais aussi *distincte*<sup>45</sup>, cette lumière-là ne déclenche pas véritablement le travail de la raison. Elle tendrait plutôt à l'arrêter, lors même que Vivès reproche aux scolastiques d'interrompre le mouvement de la science en tenant pour indépassables les travaux d'Aristote. Des simplifications (l'auteur l'a dit, le peuple le pense, donc c'est vrai) sont remplacées par une autre forme de simplification : une fois les ténèbres dissipées, la vérité ne peut qu'apparaître, car elle est une grâce de Dieu, inégalement mais généralement dispensée aux hommes. La distinction entre lumière naturelle et lumière de la foi, empêchant que la croyance n'interfère trop tôt dans le processus du savoir, permettait peut-être d'éviter cet écueil.

Et l'on comprend mieux ainsi que l'objet du *De disciplinis* ne puisse être qu'un quelque chose sans nom, dont l'existence est claire, mais l'essence indistincte.

### **Humanisme et traditions**

Les déficiences du principe d'autorité se prouvent par quelques arguments forts, qui pourraient être ainsi résumés : faillibilité des auteurs, altération des textes, inconséquence et asservissement des sectateurs. Les plus grands écrivains même se sont trompés. Aussi Vivès relève-t-il à loisir les inexactitudes de leurs propos, les contradictions internes de leurs œuvres, et l'impossibilité de faire concorder les doctrines des uns et des autres. En philosophie naturelle, par exemple :

« Certains suivirent partout les sens. Ils les laissèrent juger de tout : leurs moindres décrets étaient tenus pour justes et pour indubitables. Raison pour laquelle Épicure

affirma que le soleil faisait un pied de diamètre. D'autres, comme les Académiques, les privèrent de tout crédit, sous prétexte qu'ils s'étaient parfois trompés, et retirèrent au témoignage des choses leur assentiment, afin de ne pas acquiescer par méprise à des vérités incertaines. Quelques-uns tinrent une voie médiane, ne se fiant pas complètement aux sens, ni ne s'en défiant tout à fait, mais leur appliquant le jugement de la raison : tels les Platoniciens et les Péripatéticiens ».<sup>46</sup>

Cette ébauche de doxographie semble avant tout descriptive : elle ne nous renseigne pas vraiment sur les causes de la corruption des arts. Mais c'est que la fonction de tels passages est ailleurs. Il s'agit de souligner les discordances pour faire mieux *voir* l'ineptie que représente, dans ces conditions, le crédit trop généreusement accordé aux autorités. L'écriture n'explique pas : elle met en évidence et restitue, par là même, la lumière éteinte de la nature ; le *De corruptis artibus* supplante alors le *De causis corruptarum artium*. Un discours critique, c'est-à-dire argumenté, accompagne cette mise en évidence, mais il se rapporte la plupart du temps aux mêmes considérations morales : la faiblesse des auteurs tient à l'action pernicieuse de l'orgueil, ou de l'ostentation<sup>47</sup>. Lesquels peuvent aussi se manifester par de petites malignités telles que celle d'Aristote, qui pour éviter de subir à son tour les chicanes auxquelles lui-même soumit ses prédécesseurs, se réfugia souvent dans une obscurité volontaire<sup>48</sup>.

Quand ils pouvaient être utiles, les textes nous parvinrent altérés : le discrédit dont souffre la grammaire explique qu'on ait perdu les remarques des Anciens, et procédé par ignorance à des attributions hasardeuses<sup>49</sup> ; les livres croupissant dans la poussière d'une vieille bibliothèque rongée par la moisissure sont en meilleur état que ceux qui passent entre les mains des copistes<sup>50</sup> ; les interprètes enfin, arabes notamment, ont traduit au petit bonheur la chance<sup>51</sup>. La responsabilité des épigones n'est pas moins en jeu : certains d'entre eux estiment que les discours les plus éloignés dans le temps sont nécessairement les plus justes ; d'autres, aussi peu réfléchis, ne jurent que par les auteurs les plus récents<sup>52</sup>. Vivès se moque de ces deux groupes de dévots, mais réserve au premier ses sentences les plus acérées : « ils

adoreraient le moderne, s'ils le croyaient classique »<sup>53</sup>. Et de dénoncer le défaitisme qui la sous-tend : « c'est méjuger de la nature que de penser qu'une ou deux gésines ont suffi à l'épuiser »<sup>54</sup>. Du reste, cette vénération pour les Anciens ressemble à une trahison. Elle est inconséquente, car « ils firent preuve à notre égard d'une bienveillance et d'un amour de pères : ils n'auraient pas voulu que nous perdions ainsi courage et que nous arrêtions nos recherches à ce qu'ils avaient trouvé ».<sup>55</sup>

Ici se trouve engagée une certaine idée de l'homme, de sa liberté, de son droit à se parfaire, à s'élever par l'effort du savoir, qui peut sembler caractéristique de la Renaissance, telle que Burckhardt, Cassirer ou Garin nous la présentèrent, et telle que la symbolise communément l'*Oratio de dignitate hominis*, de Jean Pic de La Mirandole<sup>56</sup>. La suite ne dément pas forcément cette impression, mais elle la nuance :

« C'est une comparaison fautive et stupide, mais qu'on prend souvent pour la plus fine et la plus judicieuse des remarques, qui consiste à dire que nous sommes, par rapport à nos prédécesseurs, comme des nains sur les épaules de géants. Non ! Nous ne sommes pas des nains, et ils ne sont pas des géants non plus. *Nous sommes tous de la même taille. Et ils nous aident même à les dépasser*, pourvu que demeurent en nous les qualités qui furent les leurs : le zèle, la concentration, la vigilance et l'amour de la vérité, sans lesquels nous ne sommes plus des nains, ni des nains assis sur les épaules de géants, mais des hommes de taille normale, prostrés par terre »<sup>57</sup>.

Vivès aime à manier la correction rhétorique, autrement appelée expolition : souvent il lui arrive de construire ainsi la véhémence de son discours. Aussi le passage que j'ai souligné vaut-il d'abord par son effet persuasif. Mais il obéit, par ailleurs, à une dialectique porteuse de sens. Les hommes de générations différentes ne sont pas supérieurs ou inférieurs les uns aux autres, comme paraîtrait le supposer l'analogie proverbiale avec les nains et les géants<sup>58</sup> : ils sont égaux par les facultés. Ce qui nous rappelle que le propos du *De disciplinis* n'est pas historique. Or, cette égalité prépare l'avènement d'un progrès. Vivès semble appeler de ses vœux, et peut-être même constater, le (re-) commencement d'une Histoire dont les conditions

de possibilité sont mentionnées : zèle, concentration, vigilance, amour de la vérité. Mais c'est par un changement de langage, c'est-à-dire d'axiologie, que ce progrès advient, ou pourrait advenir<sup>59</sup>. Il faut d'abord dire que les hommes sont égaux, malgré l'écart des siècles, si l'on veut qu'ils cessent ensuite de l'être. Il faut penser l'égalité pour la dépasser.

Dans la critique des autorités, se donne donc à entendre une conception de l'humanisme qui nous est assez familière, étant apparemment conforme à l'image qu'on peut s'en faire depuis les temps modernes. Mais si la théologie n'entre pas dans la matière du *De disciplinis*, le discours religieux en forme l'arrière-plan. Penser l'égalité des hommes par-delà les différences d'époque, c'est se souvenir de nouveau qu'ils sont réunis dans une faute commune, cause de leur infirmité, et que les grands écrivains du passé n'échappaient certainement pas à la règle : « ils furent des hommes comme nous, et le propre des hommes, c'est de faire des erreurs et d'en faire faire »<sup>60</sup>. C'est dénoncer, par conséquent, l'idolâtrie dont ils font l'objet : « nous nous disons que nous sommes des hommes, ou moins encore que cela, et qu'eux sont des surhommes, héros ou demi-dieux »<sup>61</sup>. L'humanisme de Vivès procède d'un évangélisme un peu moins optimiste, et surtout moins neuf, qu'il n'y paraît d'abord. Il s'inscrit dans le cadre de ce retour aux Écritures qui s'est engagé dans les dernières décennies. Il prolonge de surcroît une longue tradition qui remonte au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>62</sup>, et dont la rédaction par Pétrarque du *De sui ipsius et multorum ignorantia*<sup>63</sup>, en 1367, marque une étape importante : des arguments y étaient énoncés au nom de la piété chrétienne, qui aboutissaient à une critique semblable d'Aristote. Que le texte de Pétrarque ne soit imprimé qu'une seule fois dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>64</sup> ne signifie pas que le souvenir de cette tradition ne se soit pas maintenu, de manière souterraine, et qu'elle n'ait pas influencé Vivès.

### **Le guide et le serment**

L'autorité revêt la qualité de *dux*<sup>65</sup>. Elle joue à la fois le rôle de maîtresse et de guide, dans ce cheminement que sont les études. Cette fonction de guide lui vaut d'avoir une suite : la *secta*, déverbal de *sequor*, qui se colore dans le *De disciplinis* de teintes nettement péjoratives<sup>66</sup>. Car les écoles qui virent le jour en Grèce développèrent une idolâtrie insensée, et agressive. « Mais pour le coup, nous ne sommes pas plus sérieux qu'eux »<sup>67</sup> : le fonctionnement des universités est sectaire, au sens propre du terme. L'enseignant est le dépositaire d'une parole sacrée, celle des autorités, devant laquelle les disciples s'inclinent, et qui ne souffre pas la contradiction. Il devient à son tour une autorité, par délégation :

« [L'élève] entend son maître tenir en toute occasion le même langage, avec un sérieux extraordinaire dans le regard, dans le sourcil, dans la sentence ; il voit que ses condisciples réservent un accueil aussi unanime qu'admiratif aux moindres paroles de ce maître : il croit que ce sont de purs oracles. Il les boit comme si c'était des certitudes absolues et indubitables, "des principes premiers" comme on les appelle [...] Il jure fidélité et s'asservit à ces doctrines. Au point qu'il les considère comme des vérités très exactes ! Mais pas seulement : au point qu'il tient pour suspecte toute autre forme de discours ! »<sup>68</sup>

Vivès retrouve ici, mais en le nuancant, un lieu commun de la polémique humaniste. Presque un siècle auparavant, dans sa dialectique, Laurent Valla s'en prenait déjà au fétichisme intellectuel et à l'intolérance des écoles :

« On a honte de le rapporter, mais certains ont pour coutume d'initier leurs élèves, et de les forcer à jurer qu'ils ne contrediront pas Aristote. Une espèce d'individus superstitieux et insensés, et qui se rendent mauvais service, en se privant de la possibilité de chercher la vérité »<sup>69</sup>.

Henri Corneille Agrippa, dans sa déclamation *De incertitudine et vanitate omnium scientiarum atque artium*<sup>70</sup>, publiée en 1530, vient d'amplifier encore cette critique :

« Dans de nombreuses écoles, presque toutes, s'est développée une habitude vicieuse et condamnable : on force les élèves, pour leur initiation, à jurer qu'ils ne contrediront

jamais Aristote, Boèce, Thomas, Albert, ni aucun autre Dieu scolastique. Et si quelqu'un pense un tout petit peu différemment, on crie que c'est un hérétique, qu'il apporte le scandale, qu'il offense de pieuses oreilles, et qu'il doit périr par le feu et les flammes »<sup>71</sup>.

Autant dire que ces descriptions peu amènes des mœurs scolastiques sont dans l'air du temps et qu'elles ne vont pas sans hyperbole<sup>72</sup>. Dans la plupart des universités d'Europe, on prononce en effet des serments de fidélité et d'obéissance, mais d'obéissance aux statuts, non pas aux auteurs<sup>73</sup>. Et si ces statuts fixent des programmes qu'il faut suivre, ils ne prétendent pas qu'il soit toujours interdit de contredire Aristote, ni les autres autorités, ni de tenir leurs moindres paroles pour des vérités très exactes.

Vivès dépeint cependant un asservissement implicite, automatique plutôt qu'institutionnel, lié à la force de l'habitude et de l'entraînement collectif : sa description paraît, à cet égard, plus proche de la réalité que celles de Valla ou de Corneille Agrippa. Il est en outre incontestable que certaines précautions sont de rigueur, lorsque l'on veut critiquer les textes les plus classiques : les mésaventures de Ramus, à la génération suivante, en témoignent. Et par ailleurs, dans ses introductions sur Aristote, Lefèvre d'Étaples recommandait bel et bien à ses lecteurs de se choisir un guide. Au singulier. Son élève et ami Clichtove commente ce précepte en 1502 :

« [Il est conseillé] de choisir un homme prudent comme guide [*ducem*] de notre vie, qui soit expérimenté dans l'action, de même qu'on doit choisir comme guide un marin expérimenté pour s'aventurer en mer, un agriculteur expérimenté pour cultiver les champs et, pour faire un chemin que l'on ne connaît pas, un homme capable d'aller droit ».<sup>74</sup>

La critique des dérives idolâtres et sectaires n'est donc pas entièrement infondée, ni parfaitement hyperbolique. Elle peut concerner des humanistes même, évoluant certes dans un cadre scolastique, puisque Lefèvre et Clichtove enseignent à la Faculté des Arts de Paris<sup>75</sup>.

## Aristote, Aristote, Aristote !

Il n'est pas anodin que le nom d'Aristote revienne avec tant d'insistance dans le *De disciplinis* et, par suite, dans notre étude. Il n'est pas seulement l'autorité la plus écoutée, cet auteur que nul ne saurait jamais dépasser aux yeux des scolastiques, et qui résume à lui seul tout ce que peut la lumière naturelle. Il est également le philosophe dont la pensée autorise le mieux le principe d'autorité. Parce qu'il appuie nombre de ses raisonnements sur les endoxes, ou opinions probables, qui sont validées par le grand nombre : il prit « le peuple pour maître », dit Vivès<sup>76</sup>. Et parce qu'il définit ainsi la vertu, dans l'*Éthique à Nicomaque* : « une disposition à agir d'une façon délibérée, consistant en une médiété relative à nous, laquelle est rationnellement déterminée, et comme la déterminerait l'homme prudent »<sup>77</sup>. La première partie de cette définition indique clairement que l'acte moral est un acte libre. Mais cette liberté se place sous la tutelle du sage, ou du prudent, c'est-à-dire de l'autorité. Encore Jean Tricot, dont nous citons ici la traduction moderne, emploie-t-il le conditionnel : certaines des versions latines que l'on peut consulter au XVI<sup>e</sup> siècle se servent du futur, qui ancre la pratique de la vertu dans une obéissance *littérale* à la parole et aux textes des auteurs<sup>78</sup>.

Vivès ne cite pas la dernière partie de cette définition, qui se trouve au fondement du discours moral dominant à son époque, mais il condamne explicitement l'idée selon laquelle des hommes peuvent accéder à la sagesse : « la sagesse humaine n'est rien, ou si peu de choses. Dieu seul est sage »<sup>79</sup>. Une formule reprise au *Phèdre* de Platon, qui dit les limites de son credo humaniste, mais qui paradoxalement, le délivre d'une partie de ses chaînes. Et cependant, il n'est pas aisé de critiquer Aristote. On voudra bien nous permettre à ce propos une courte digression, sur un ouvrage qui n'est pas de Vivès et que celui-ci n'a peut-être pas lu, car il ne fut pas réédité de longtemps, mais qui s'inscrit dans une tradition proche : l'*Examen vanitatis doctrinae gentium*<sup>80</sup>, de Jean-François Pic de La Mirandole, paru en 1520.

Cet ouvrage, largement inspiré de Sextus Empiricus, passe au crible l'ensemble des doctrines païennes : le neveu du grand Pic entend montrer qu'elles sont entièrement vaines, qu'elles renvoient l'homme au néant de son savoir, et qu'il ne doit plus, par conséquent, s'adonner qu'à la méditation biblique. Aussi son propos est-il beaucoup plus radical que celui de Vivès, qui a pour lui la lumière de la nature, et n'est pas un sceptique. La deuxième partie (livres IV à VI) resserre la réfutation sur Aristote. Et l'auteur s'en explique dans une des épîtres dédicatoires, adressée à Lefèvre d'Étaples : il a voulu juger la doctrine du Lycée d'après la « pesée » de son propre fondateur<sup>81</sup>. L'*Examen* démontre en effet la fausseté de cette doctrine par elle-même, en poussant jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au pyrrhonisme, les raisonnements sur lesquels elle repose : Aristote fonde son discours sur l'autorité du peuple, des poètes, des philosophes ; ces autorités se contredisent ; il n'existe donc aucune connaissance positive, le Stagirite est un sceptique. Comme si l'on ne pouvait, à ce moment de la Renaissance, contester le système aristotélicien qu'au nom d'un aristotélisme exacerbé. Or, Vivès invoque à son tour l'autorité du philosophe pour se justifier de l'avoir mise à mal : « eh quoi ? Aristote lui-même n'a-t-il pas eu le courage d'ébranler les décrets de tous ses prédécesseurs ? Nous fera-t-on un crime d'avoir seulement mené un examen et donné notre avis ? »<sup>82</sup> Cet argument, qui apparaît dans la préface, ne sera pas développé plus avant. Il est néanmoins caractéristique du poids que la doctrine péripatéticienne continue d'exercer sur les discours qui s'en sont apparemment le plus affranchis et qui, pour cette raison, prennent la forme d'examens.

## **Eux et moi**

Bien sûr, il faut capter la bienveillance du lecteur, encore imprégné par l'aristotélisme scolastique. Mais pas seulement. Vivès s'adresse aussi à lui-même. Tout au long de sa

carrière, il dit et redit en effet son admiration pour Aristote avec la même force qu'il met à dénoncer ses défauts<sup>83</sup> : ce jugement double et lancinant doit s'interpréter comme l'indice d'une fascination qui n'arriverait pas à se résoudre. Et c'est dans le *De disciplinis* que cette fascination se manifeste le mieux. Car il s'agit visiblement de refaire ce par quoi Aristote s'est illustré, lui qui « donna forme et figure d'art à tout ce qu'il entreprit de traiter : morale, philosophie naturelle, rhétorique ou dialectique »<sup>84</sup>. Plus encore que de l'*Institution oratoire*, le *De disciplinis* est une réécriture implicite de la somme aristotélicienne. Dans le livre sur les corruptions de la dialectique, au terme d'un long examen de l'*Organon*, Vivès fait remarquer qu'Aristote ne put évaluer correctement les idées qu'il avait formulées, faute d'avoir eu pour cela le recul suffisant. Puis il ajoute : « C'est ce qui arrive à tous les penseurs [*inuentoribus*], et nul doute que cela ne m'arrive à moi aussi, quand je produis des analyses originales. Aussi n'en dirai-je pas davantage sur cet auteur : je le respecte, comme il convient, y compris quand je ne suis pas d'accord avec lui »<sup>85</sup>.

La comparaison qu'il établit entre le philosophe grec et lui-même pourra sembler assez naïve à qui considère l'importance respective de leurs œuvres dans l'histoire de la pensée. Mais elle permet de déceler le rapport presque œdipien de cette génération avec Aristote, dont on voudrait bien se débarrasser, et qui demeure si présent. Peut-être se demandera-t-on cependant qui prit, dans ces conditions, la place symbolique de la mère : Rabelais nous met sur la piste, qui donne à Érasme cet affectueux surnom, dans une lettre fameuse<sup>86</sup>. Mais Érasme ne fut pas très aimant pour Vivès, puisqu'après l'avoir aidé, il prit avec lui ses distances, manifestant à plusieurs reprises une certaine froideur à son égard. Est-ce pour cela que le *De disciplinis* fut composé dans une sorte de secret ? Est-ce pour reconquérir cette estime disparue que son auteur s'interdit d'en déflorer la surprise, même (ou surtout) au profit d'Érasme ?

La critique des autorités chez Vivès sonne en tout cas comme une revendication d'autorité, dans tout ce qu'elle peut avoir, à ses propres yeux, d'illégitime. Et le simple démenti qu'il apporte à cette lecture, vers la fin de sa préface, semble au contraire la confirmer :

« Pour parler de mon cas précis, je ne voudrais pas faire l'objet d'une quelconque dévotion. Je ne serai jamais ni le fondateur ni l'avocat d'une école, même si l'on doit jurer sur mes paroles. S'il vous semble, mes amis, que je donne un bon conseil, suivez-le parce qu'il est juste, et non parce que c'est mon conseil. Vous y gagnerez, ainsi que les études en général. Car je n'ai aucun intérêt à ce que l'on sorte l'épée pour moi ; et vous pâtirez des désaccords entre factions qui se feront jour. Vous qui poursuivez la vérité partout où vous croyez qu'elle se trouve, gardez son parti ! Que je sois encore en vie ou que j'aie accompli ma destinée, laissez-moi au seul juge devant qui ma conscience est appelée à rendre des comptes ! »<sup>87</sup>

Il est aussi difficile de fixer le genre du *De disciplinis* que son objet, et pour des raisons analogues sans doute : traité ? encyclopédie ? censure ? Mais ici, la question ne se pose pas : ce passage si bien fait pour être déclamé relève, au sens propre, de l'*oratio*. Le lecteur moderne, quant à lui, croirait entendre par avance la trompette des *Confessions*, ou l'appel des *Nourritures terrestres* à jeter le livre, dans ces lignes étonnamment audacieuses, et narcissiques ô combien<sup>88</sup>. Car l'humaniste présuppose ici, au futur de l'indicatif, qu'on sera tenté de le placer sur le même piédestal qu'Aristote, Platon, Guillaume d'Ockham, Thomas d'Aquin, et autres dieux scolastiques. Il réactive, expressément cette fois, mais à son propre sujet, le *topos* du serment scolastique sur la parole des auteurs. Sa figure se reflète dans la leur. En ce sens, on peut dire des célébrations, rééditions, études que soutient le gouvernement de Valence, qu'elles ne sont pas complètement infidèles aux attentes de Vivès, puisqu'elles l'érigent à leur manière... en autorité.

Le mode itératif et descriptif qui caractérise une bonne partie du *De disciplinis*, et qui souvent y restreint les déploiements de la raison, peut se lire comme une conséquence de la fascination narcissique par laquelle Vivès est empêché. L'ambitieuse indéfinition de son objet, au prolongement discret de la polémique, comme une manifestation du combat des *ego* qu'il dénonce pourtant. Son insistance sur la lumière naturelle, comme un symptôme de ce dessillement aveuglé : les ténèbres de l'autorité durent tant l'éblouir qu'il ne se méfia guère d'autres éblouissements. Mais ces faiblesses sont aussi des forces. Car l'ostentation peut avoir quelque chose de fécond. Il faut sans doute en passer par cette revendication d'autorité démentie, par la mauvaise conscience qu'elle implique, pour qu'un progrès du savoir soit, sinon réalisé, du moins pensable. Celui qui dit « Aristote et moi » en vient naturellement à se définir comme *inventor*, penseur-découvreur. Les générations suivantes, dégagées des contraintes dans lesquelles il se débat, sauront donner corps à ces découvertes<sup>89</sup>.

L'ostentation fait aussi le succès éditorial, dût-il ne pas combler des espérances excessives. Il faut prendre le contrepied des captations de bienveillance, défier le *topos* de modestie, mettre en scène le « je » sous le costume d'une humilité qui n'est pas forcément hypocrite, pour exciter l'attention du lecteur par un style oratoire, mais anti-rhétorique. Il faut lui dire qu'on parlera des disciplines sans lui dire ce qu'elles sont, lui faire miroiter d'abord un discours exhaustif et systématique sur les différents domaines du savoir, pour qu'il laisse entrer le livre dans sa bibliothèque. Ces appâts purent bien préluder à certaines déceptions. Mais enfin, d'Anvers à Valence, ils ne manquèrent pas d'efficacité : régulièrement on voulut croire aux promesses du *De disciplinis*, peut-être un peu sur la foi de son titre, ou de sa préface. S'il veut rendre hommage à l'effort de Vivès, le commentateur doit remarquer cette réussite, et n'en être pas tout à fait dupe, pour autant.

## Notes

1. Le père de Jean-Louis Vivès, Louis, meurt sur le bûcher en 1524. Sur les ascendances juives de l'auteur, on consultera la biographie de référence : Carlos Norena, *Juan Luis Vives* (La Haye : Nijhoff, 1970), p. 15-28. On se reportera également aux remarques, plus récentes, d'Enrique González González : « Juan Luis Vives. Works and Days », dans *A Companion to Juan Luis Vives*, éd. Charles Fantazzi (Leiden / Boston : Brill, 2008), p. 16-27.

2. *In Pseudodialecticos* (Louvain : Martens, 1520).

3. Ce sixième tome date de 1785.

4. Voir Carlos Norena, *A Vives Bibliography* (Lewiston N.Y., Lampeter, Quenston : E. Mellen, 1990), p. 2-8.

5. Jean-Louis Vivès, *Las disciplinas*, trad. et notes Marco Antonio Coronel Ramos, et al., trois volumes (Valence : Presses du Gouvernement de Valence, 1997). Ces volumes font partie d'une collection Jean-Louis Vivès qui regroupe les œuvres complètes de l'auteur.

6. Cet essai n'est pas neuf : une chaire au nom de Jean-Louis Vivès, ayant pour but de susciter des études sur son œuvre et de la diffuser, fut créée à l'Université de Valence dès 1926 : Juan Estelrich, *Vives. Exposition organisée à la Bibliothèque nationale*, Paris : Bibliothèque nationale, 1942). La récente étude de Francisco Calero attribuant à Vivès la paternité du premier roman picaresque s'inscrit dans ce même esprit « valencien » : *Juan Luis Vives, autor del Lazarillo de Tormes*, (Valence : Presses du Gouvernement de Valence, 2006). Carlos Norena dédie sa bibliographie « to the Generalitat of Valencia, Vives Homeland ».

7. William Sinz, « The Elaboration of Vives's Treatises on the Arts », *Studies in the Renaissance* 10 (1963), p. 86-87, et p. 89.

8. Pour se faire une idée du succès ou de l'insuccès du *De disciplinis*, on le comparera par exemple à deux ouvrages cités dans la suite de ce propos : le *De incertitudine et vanitate omnium scientiarum atque artium* de Corneille Agrippa (Paris : Bignon, 1531), succès considérable, et l'*Examen vanitatis doctrinae gentium*, de Jean-François Pic de La Mirandole (Mirandole : Mazzocchi, 1520), échec retentissant.

9. Dans la traduction future, un titre tel que *Des savoirs à transmettre* jouerait assez judicieusement sur l'homonymie existant, en français, entre l'article indéfini pluriel et la contraction du défini pluriel avec la préposition « de », indiquant comme en latin le propos. Ce titre semble en effet appeler deux gloses complémentaires : « il faut transmettre les savoirs ! » et « au sujet des savoirs qu'il faut transmettre ». Mais si l'importance du contenu et la nécessité de le transmettre sont correctement rendues, l'attachement de Vivès aux modalités de cette transmission se perd dans le passage au français. En outre, ce titre supposerait que l'on traduise *De disciplinis* par *Les savoirs* : ce qui, pour des raisons qui seront indiquées par la suite, ne va pas sans poser problème.

10. On a de même remarqué que la première section, par son titre, pouvait évoquer l'ouvrage perdu de Quintilien sur les causes de la corruption de l'éloquence. Sur ces deux points : Rita Guerlac, « Introduction », in Jean-Louis Vivès, *Against the Pseudodialecticians. A Humanist Attack on Medieval Logic*, trad. Rita Guerlac (Dordrecht : Reidel, 1979), p. 2.

11. Sinz, « The Elaboration of Vives's Treatises on the Arts », p. 88-90.

12. Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 1. Le *De disciplinis* est cité dans l'édition de Cologne (Gymnich, 1531).

13. Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 9. Sauf précision, la traduction est mienne.

14. « Ingenio tenebrae offunduntur, primum naturali quadam hebetudine, atque obscuritate, uel in uniuersum ad omnia, uel ad eam ipsam rem atque artem, ad quam se applicat. Nemo expendit uires ingenii sui, quid possit ferre, quid recuset : unusquisque satis sibi fidit : nec est ullus tam infelicis ingenii, qui fere desperet se quiduis posse assequi, quod acumine deficiatur, sed quod uoluntate, ita ad ea se adiungit ac tradit, quibus tam est aptus, quam uulpes aratro » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 9-10).

15. « Sententia illa uetus, nosce te, tanti momenti uisa est priscis illis hominibus ad uitam omnem et sapientiam, ut quum a sapiente uiro sit profecta, maius esse illius robur ac momentum sunt rati, quam ut eam sustinere posset autoritas humana : Deo attribuerunt, et ei Deo, cui reliqui omnes de sapientia concessissent » [« La vieille maxime 'Connais-toi' parut aux Anciens décisive, du point de vue de l'existence en général, et de la sagesse. Quoique l'origine en fût humaine, ils jugèrent sa force et son importance trop grandes pour qu'un homme pût en assumer la responsabilité : ils l'attribuèrent à un dieu, et à ce dieu auquel tous les autres avaient concédé la charge de la sagesse [Apollon] »], (Vivès, *D. D.*, I, 6, p. 187). Le livre sur la morale commence par ce rappel.

16. « Multum etiam extrinsecus est illatum tenebrarum in animos ab ipsis autoribus, quibus in hac uia, et inquisitione tanquam ducibus usi sumus » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 18).

17. « Verum quod antiquorum hominum in tradendis artibus confirmata esset autoritas, ne illa uel praecipienti mihi officeret, uel studiosis, qui sese libenter ac facile duci alicui receptae fidei committunt, declarandum mihi fuit, quibus in rebus lapsos esse illos censerem : sic rectius commodiusque existimaui posse me de artibus disserere. In quo opere multa fuerunt mihi contra priscos autores disputanda » (Vivès, *D. D.*, « Préface », f. AA 4 r<sup>o</sup>).

18. Il suffit pour cela que la catégorie des *recentes*, à laquelle s'oppose souvent celle des *ueteres*, désigne des contemporains. Ainsi, dans cette phrase : « sudant satis et ueteres, et recentes Zasius et Cantuuncula in concordia magis, quam qui receperunt se Platonem et Aristotelem in consensionem redacturos, et quasi reposituros in gratiam » [« Les juristes de l'école ancienne, et des modernes comme Zasius et Chansonnet, transpirent suffisamment pour faire concorder [les lois du *Corpus juris civilis*] ! Ils se donnent plus de peine que ceux qui promirent de mettre d'accord et, pour ainsi dire, de réconcilier Platon et Aristote ! »], (Vivès, *D. D.*, I, 7, p.210). Le décalage entre notre représentation du temps et celle de Vivès est ici d'autant plus manifeste qu'on peut difficilement traduire *ueteres* par « les Anciens » sans risquer le contresens : une transposition semble nécessaire.

19. Ni le Moyen Âge ni la Renaissance ne portent encore ces noms, bien que Vivès ait conscience de vivre dans un temps où les langues grecque et latine « reviennent, ou plutôt renaissent » enfin (« reuertuntur tam longo postliminio Graeca et Latina lingua, seu renascuntur uerius », *D. D.*, I, 1, p. 21).

20. « Aliis sufficit autoritas dicentis » (Vivès, *D. D.*, I, 3, p. 103).

21. Tristan Vigliano, « Le *De disciplinis* de Jean-Louis Vivès (1531) et la polémique contre l'École », in *Les Cahiers du Gadges* 7, éd. Marie-Hélène et Pierre Servet (Genève : Droz, 2009), p. 33-54.

22. Les seules *Autorités d'Aristote* en latin sont imprimées quarante fois jusqu'en 1533, d'après la recension de Jacqueline Hamesse : *Les Auctoritates Aristotelis. Un florilège médiéval* (Louvain, Paris : Publications universitaires de Louvain, 1974) p. 12-13.

23. « Inuenti sunt in omni studiorum genere, qui desidiae consulerent, collectis ex lectione ueterum quibusdam ceu flosculis, ne priscos illos posterius haberent perlegendos, homines plus satis nugis occupati et distenti, et hi fugitantes laboris praesertim molestissimi, quod scilicet aegre illos intelligerent » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 49-50).

24. « De scriptis magnorum autorum extimare multo est literis conducibilius, quam autoritate sola acquiescere, et fide semper aliena accipere omnia » (Vivès, « Préface », in *D. D.*, f. AA 3 v°).

25. « Scriptores omnes uel aequales censent, uel etiam posteriores fecerunt priores, ut Boethum Hieronymo, Hieronymum Aristotele, Iureconsultos pandectarum Cicerone ac Aristotele » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 37). A noter, que la lecture d'Aristote est ici préférable à celle de saint Jérôme : la hiérarchie des autorités ne coïncide pas avec la distinction des chrétiens et des païens.

26. « Quod si Plato, Aristoteles, Xenophon, Cicero, et alii philosophi, ad confirmationem suae sententiae ex Homero et ceteris uatibus testimonia desumunt, quanto congruentius est nos ab oraculis Dei non testimonium solum, sed supremam auctoritatem repetere, in qua falli non poterimus, quum ab infallibili sint sapientia profecta » (Vivès, *D. D.*, II, 2, p. 270).

27. Les Écritures ne sont pas toujours claires, et donnent quelquefois l'impression d'une certaine inconstance, même si l'Esprit Saint ne peut se contredire : Érasme, *Le Libre Arbitre*, dans *Éloge de la folie. Adages. Colloques. Réflexions sur l'art, l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie. Correspondance*, éd. par Claude Blum, André Godin, Jean-Claude Margolin, Daniel Ménager (Paris : Robert Laffont, coll. Bouquins, 2000), p. 712 et p. 724).

28. Une exception pour le droit canon. Mais il est évidemment lié à la théologie, quoique enseigné dans une faculté différente.

29. Vivès, *D. D.*, I, 1, p.5.

30. « Rationes attuli petitas ex natura, non e diuinis oraculis : ne ex philosophia in Theologiam transilirem » (Vivès, *D. D.*, « Préface », f. AA 3 v°).

31. La médecine, aux p. 177-182, et les mathématiques, aux p. 182-186, dans l'édition Gymnich de 1531. Laquelle, pour comparaison, est longue de 219 pages. – Vivès ne semble pas avoir eu de goût pour les problèmes strictement théologiques, contrairement à Érasme : ce qui contribua à distendre leurs relations, dès la parution du commentaire sur la *Cité de Dieu* (Carlos Norena, *Juan Luis Vives* [La Haye, Nijhoff, 1970], p. 136-137, et p. 146).

32. « Haec tua summa adeo et singularis in litteras et litteratos uoluntas adduxit me, ut libros, quos nuper de *Disciplinis* conscripseram nuncupare tibi non dubitarem, hoc est de rebus, quas tibi multo esse gratissimas omnes scimus » (Vivès, *D. D.*, f. AA 3 r<sup>o</sup>).

33. Varron, auteur de *Disciplinae*, ne nous aide guère : son œuvre est perdue et Vivès ne le cite pas.

34. Vivès, *D. D.*, I, 2, p. 65-66.

35. « Populum habuit semper suspectum, quem ille magnum erroris magistrum nominare consueuerat, et peruersum interpretem ueri, quod uideret fere pessima placere pluribus » (Vivès, *D. D.*, I, 6, p. 187). Nous n'avons pu déterminer à quelles paroles de Socrate Vivès fait ici référence.

36. « lucernulae illi naturali mentis suae » (Vivès, *D. D.*, I, 6, p. 187).

37. Vivès, *D. D.*, I, 5, p. 165, cité plus loin dans les notes.

38. « Scinditur ilico uelut regnum luminis : hoc uerum in lumine naturae, illud in lumine fidei : comprimite linguas blasphemiae imperitas » [« Conséquence immédiate, on scinde le règne de la lumière, si je puis dire. Cette vérité-ci dans la lumière de la nature, celle-là dans la lumière de la foi. – Taisez-vous, l'ignorance vous fait blasphémer ! »], (Vivès, *D. D.*, I, 5, p. 168).

39. « Ea naturae munera, quae communiter rationibus sunt omnibus exposita ad intuendum uerum : sicut lumen naturae sunt in oculo ea omnia, quae hoc naturae opificio parata sunt ut oculus possit cernere : in ipso oculo constitutio corporis, unde oritur acies, exterius aptum medium, lux diffusa, obiecti conueniens interstitium » (Vivès, *D. D.*, I, 5, p. 165).

40. « Dedit natura homini sensus in corpore, in animo uero acumen, quo cernat, speculetur, intelligat, apprehendat. Tum iudicium, quo sparsa et dissipata uelut indagine quadam colligat, ad nanciscendum uerum : quod quum se putat assecutum, acquiescit ei, quod uerum iudicat, contrarium reiicit : quae sunt assensio, et dissensio. Hinc adiuuatur experimentis ac usu rerum, intentione animi, studio, sedulitate, memoria, exercitatione : quae quando sua cuique non sufficiunt, accedunt aliena per doctrinam homini ab homine traditam. Haec sunt cunctis mortalibus in commune proposita, quae quoniam nos naturae beneficio habemus, idcirco naturale lumen nuncupamus » (Vivès, *D. D.*, I, 5, p. 165).

41. Quelques lignes plus loin, l'intellection sera située dans la phase d'assentiment et de dissentiment : « assensus ac dissensio apparentis ueri aut falsi : quorum nonnullis continuo ab intelligentia consentimus, aliis opus est indagazione » [« l'assentiment et le dissentiment devant le vrai et le faux tels qu'ils apparaissent, auxquels l'intelligence pousse parfois à consentir immédiatement, tandis que dans d'autres cas, il faut une recherche »] (Vivès, *D. D.*, I, 5, p. 165).

42. « Sed huius placita atque opiniones de natura rerum nostri homines eiusmodi rentur esse, nihil ut humanum ingenium exactius uel certius possit exculpere, communi hac quidem naturae luce adiutum, et rectum : de cuius sententiae imperitia, atque imprudentia, atque etiam interdum impietate non potest satis pro dignitate dici » (Vivès, *D. D.*, I, 5, p. 165).

43. « Nitorem praeterea sermonis addidi aliquem : et quod non expediret res pulcherrimas sordide ac spurce uestiri, et ut studiosi elegantiorum literarum, non perpetuo in uocum, et sermonis cognitione adhaerescerent : quod hactenus fere accidit, taedio nimirum infrugiferae ac horridae molestiae, quae in percipiendis artibus diutissime erat deutoranda » (Vivès, « Préface », in *D. D.*, f. AA 3 v°).

44. « Verum est omnibus ad cognoscendum expositum, non falsum, nempe a uero et uerorum opifice » (Vivès, *D. D.*, I, 5, p. 168).

45. Premier précepte de la méthode : « ne jamais recevoir aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle : c'est-à-dire, d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention ; et de ne comprendre rien de plus en mes jugements, que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute » : Descartes, *Discours de la méthode*, 1<sup>ère</sup> partie, éd. Frédéric de Buzon (Paris : Gallimard, coll. Folio, 2007), p. 90. Ce qui manqua chez Vivès, et plus généralement chez les grands penseurs humanistes, pour que se produisît le saut épistémologique auquel le nom de Descartes est associé, ce n'est pas la révocation des autorités, ni la recherche de la clarté, car elle leur est chère, mais l'union du clair avec le distinct, qu'ils négligent bien souvent.

46. « Alii sensum secuti sunt per omnia, huic arbitrium permiserunt rerum omnium. Quicquid ille statuisset, pro uero ac indubitato haberetur : ut Epicurus, qui ideo solem esse pedalem confirmauit. Alii omnino detraxerunt fidem sensibus, quod aliquando fefellissent, ut Academici, et assensum a rebus, ne temere incertis pro certis accederent. Mediam aliqui uiam

tenuerunt ut nec omnia sensibus crederent, nec nihil, sed illis censuram adhiberent mentis, ut Platonici, et Peripatetici » (Vivès, *D. D.*, I, 5, p. 162).

47. Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 10 et *passim*.

48. Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 22.

49. Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 33-34.

50. Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 36 et I, 5, p. 185.

51. Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 23 et I, 5, p. 171 et suivantes.

52. Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 32.

53. « Recentia, si existiment esse uetera, adorent » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 32).

54. « Male de natura censet, quicumque uno illam aut altero partu effoetam esse arbitratur » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 32-33).

55. « Quid, quod illi qui in nos paterna fuerint beneuolentia, et charitate, noluissent nos ita despondere animos, ut nihil supra se quaereremus » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 29).

56. Mais il faut précisément attendre l'époque moderne pour que le *Discours sur la dignité de l'homme* prenne l'importance qu'on a voulu lui donner, en se fondant sur un passage bien

connu, mais qui n'en reflète pas l'intention générale (voir Louis Valcke, *Pic de La Mirandole. Un itinéraire philosophique*, [Paris : Les Belles Lettres, 2005], p. 14-15). Vivès ne songeait sans doute pas à un rapprochement que nous sommes spontanément enclins à opérer, lorsque nous lisons certaines de ses pages.

57. « Falsa est enim atque inepta illa quorundam similitudo, quam multi tanquam acutissimam, atque appositissimam excipiunt, nos ad priores collatos esse, ut nanos in humeris gigantium : non est ita, neque nos sumus nani, nec illi homines gigantes, sed omnes eiusdem staturae, et quidem nos altius euecti illorum beneficio : maneat modo in nobis, quod in illis, studium, attentio animi, uigilantia, et amor ueri : quae si absint, iam non nani sumus, nec in gigantum humeris sedemus, sed homines iustae magnitudinis humi prostrati » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 29-30).

58. La sentence selon laquelle les Modernes sont par rapport aux Anciens comme des nains sur les épaules de géants aurait été familière à Bernard de Chartres, si l'on en croit le *Metalogicon* de Jean de Salisbury. Elle passe en tous cas en proverbe, et connaît au Moyen Âge une grande postérité, qui ne se dément pas aux époques suivantes.

59. Quelques lignes plus haut, Vivès employait le subjonctif imparfait : « nos non parum nostris minoribus possemus praestare, si anniteremur, aut plus etiam quam illi, adiuti illorum inuentis, adhibito nostro iudicio » [« nous pourrions à notre tour donner beaucoup à nos descendants, si nous faisons un effort ; et même leur en donner davantage que nous n'avons reçu de nos anciens, en nous aidant de leurs découvertes, en employant notre jugement », (*D. D.*, I, 1, p. 29)]. L'indicatif *sumus*, auquel il faut rapporter le participe *euecti*, implique un degré de réalité plus grand. L'écriture accompagne l'avènement de ce progrès.

60. « Illi fuerint homines, ut nos, quorum est proprium falli et fallere » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 29).

61. « Nos uero homines esse nosipsos arbitramur, aut etiam minus, illos plus quam homines, heroes scilicet aut semideos » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 29).

62. Sur cette tradition, voir l'article de Luca Bianchi, « 'Aristotele fu un uomo e poté errare' : sulle origini medievali della critica al 'principio di autorità' », in *Filosofia e teologia nel Trecento. Studi in ricordo di Eugenio Randi* (Louvain-la-Neuve : Fédération internationale des instituts d'études médiévales, 1994), p. 509–533.

63. *Sur sa propre ignorance et sur celle de beaucoup d'autres.*

64. Une seule édition, dans les œuvres latines publiées à Venise en 1501 (*Librorum Francisci Petrarche impressorum annotatio*).

65. Abstraction faite de l'antonomase, « mentor » serait peut-être la traduction la plus fidèle de ce substantif.

66. Voir cet emploi très significatif, au début du *De tradendis disciplinis* : « quidam uniuersa uitae officia deseruer[un]t, ut huic se scrutationi cunctos dederent, ac uelut mancipient : unde si quis contradiceret, rixae, et factiones, et *sectae* » [« certains désertèrent tous les devoirs de l'existence pour se consacrer entièrement à l'étude et s'en faire les esclaves, pour ainsi dire :

d'où des querelles, des factions, des chapelles, à la moindre objection »], (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 224, je souligne).

67. « Sed nos illis hac in parte grauiores non sumus » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 31).

68. « Audit dici omnia constantissime a praeceptore ingenti asseueratione uultus, supercilii, sententiae, uidet recipi omnia magno consensu atque admiratione a condiscipulis, credit esse mera oracula, ita haurit tamquam certissima et indubitata, tamquam illa quae prima principia nominantur [...] ita se his addicit, et mancipat, ut ea modo censeat esse uerissima, sed ut alia cuiuscunque modi habeat suspecta » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 30).

69. « Pudet referre apud quosdam esse morem initiandi discipulos, et iurejurando adigendi, nunquam se Aristoteli repugnatos : genus hominum superstitiosum atque vecors, et de seipso male meritum, cum se fraudent facultate indagandae veritatis » : Lorenzo Valla, « Préface », *Dialectica*, in *Opera collecta* (Bâle : Henri Petri, 1540), p. 645.

70. *Sur l'incertitude et la vanité de toutes les sciences et tous les arts.*

71. « In multis ac ferme omnibus Gymnasiis perversus mos, ac damnabilis consuetudo inolevit, quod initiandos discipulos iurejurando adigunt Aristoteli, aut Boetio, aut Thomae, aut Alberto, seu alio cujus [*sic*, pour *cuivis*] suo scholastico Deo sese nunquam repugnatos, a quibus si quis latum unguem diversum senserit, hunc haereticum, scandalosum, piarum aurium offensivum, igne flammisque absumendum proclamant » : Henri Corneille Agrippa de Nettesheim, *De incertitudine et vanitate omnium scientiarum atque artium*, (Paris : Bignon, 1531), f. 11 r°.

72. Lesquelles sont parfois impliquées par le choix du genre : Agrippa compose une déclamation, forme littéraire dont la caractéristique est d'entremêler le vrai, le faux et l'ambigu, et dans laquelle l'hyperbole a, par conséquent, toute sa place.

73. Or, à Paris, une partie de ces serments sont déjà périmés en 1452, quand le cardinal d'Estouville réforme les statuts (Jacques Verger, *Les universités françaises au Moyen Âge* (Leyde : Brill, 1995), p. 243.

74. « [...] prudentem vitae nostrae ducem eligendum monet : qui agendo peritus sit perinde atque ad tentandum mare peritus nauta et ad agros colendos peritus agricola et ad agendam viam ignotam qui eam recte teneat ut dux eligendus est » : Clichtove, *Artificialis introductio...in decem libros Ethicorum* (Paris : Wolfgang Hopyl, 1536, [1<sup>ère</sup> éd. 1502]), f. 9 v<sup>o</sup>). Cf. Guy Bedouelle, *Lefèvre d'Étaples et l'intelligence des Écritures* (Genève : Droz, coll. Travaux d'humanisme et Renaissance 152, 1976), p. 35.

75. Le passage de Vivès à Paris lui a sans doute permis d'approcher de près le collègue du Cardinal Lemoine et l'enseignement de Lefèvre d'Étaples (voir Andrée Comparot, « Vivès » in *Centuriae latinae* (Genève : Droz, 1997), p. 797.

76. « Alii populo sunt magistro usi, ut in plerisque Aristoteles » (Vivès, *D. D.*, I, 6, p. 189). Le passage porte sur la morale, mais cette remarque pourrait s'appliquer aussi bien aux autres disciplines.

77. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, II, 1106 b 36 – 1107 a 2, (trad. Jules Tricot, Paris : Vrin, 1990). C'est le passage que commentent Lefèvre d'Étaples et Clichtove, et qui les amène à préconiser le choix d'un guide.

78. On trouve dans la *vetus translatio* de l'*Éthique à Nicomaque*, donnée par Robert Grosseteste en 1246 : « ut utique sapiens determinabit ». Cette traduction continue d'avoir cours à l'Université de Paris, au début du XVI<sup>e</sup> siècle. En témoignent les *Moralia* de Jacques Almain (Paris : Claude Chevallon, 1525) [1<sup>ère</sup> éd. vers 1512], f. 47 v<sup>o</sup>, que cite Vivès (I, 6, p. 200).

79. « Humana sapientia aut nihil, aut perparum est, solus Deus sapiens est » (Vivès, *D. D.*, I, 6, p. 190). Cf. *Phèdre*, 278 d.

80. *Examen sur la vanité de la doctrine des païens*.

81. « [...] severissima balance, non libra arrepta de Porticu, non academiae varia trutina, non statera senis Gargetii, non examine vel a Galeno vel ab Avicenna mutuo accepto, qui omnes non ita perpendere Aristotelem ut plerique assumant censuerunt : sed nostro potius quantulumcunque examine, et quod de ipso lycio Aristotele sumptum est, in perpendendo Aristotele nos usos fuisse » [« nous nous sommes servis pour évaluer Aristote non pas de la balance des éphectiques [des sceptiques] et de Sextus le pyrrhonien, non pas d'un peson arraché au Portique, non pas de la bascule fluctuante de l'Académie, non pas de la statère du vieillard de Gargette [Épicure], non pas d'une pesée empruntée à Galien ou à Avicenne – même si tous crurent bon d'évaluer Aristote, pour la plupart sans se revendiquer de lui –, mais plutôt de notre propre pesée, si petite qu'elle soit, que nous avons prise au fondateur du Lycée

en personne ! »], Jean-François Pic de La Mirandole, *Examen vanitatis doctrinae gentium* (Mirandole : Mazzocchi, 1520), f. 206 r°.

82. « Quid Aristoteles ipse, an non superiorum omnium placita conuellere est ausus ? nobis examinare saltem ac censere nefas erit ? » (Vivès, *D. D.*, préface, f. AA 4 v°).

83. Le *De initiis* (1518) présente Aristote comme le sage par excellence : « philosophorum omnium facile sapientissimus, Aristoteles Stagirites » : *De initiis*, dans *Opera omnia* (Londres : The Gregg Press, 1964, réimpr. de l'édition Montfort), v. 3, p. 18. Vingt ans plus tard, évaluant les œuvres du philosophe dans un bref ouvrage intitulé *Censura de operibus Aristotelis*, Vivès vante encore sa méthode et son sens pédagogique : « Aristotelis omnia ordinem, et formam habent institutionis, ac disciplinae » (*Opera omnia*, v.3, p. 25).

84. « Aristoteles uero quaecunq̄ suscepit tractanda, siue de moribus, siue de natura, siue de sermone ac disserendo in artis formam ac faciem redegit » (Vivès, *D. D.*, I, 1, p. 22).

85. « Quod omnibus contingit inuentoribus. Nec dubito quin idem mihi in iis, quae ipse pario. Itaque de Aristotele non dicam plura, quem ego ueneror, uti par est, et ab eo uerecunde dissentio » (Vivès, *D. D.*, I, 3, p. 108).

86. Rabelais, *Œuvres complètes*, éd. Mireille Huchon (Paris : Gallimard, 1994), p. 998.

87. « Equidem ut de me uno loquar, nolim quenquam se mihi addicere : nec autor unquam sectae, nec suasor ero, etiam si in mea uerba iurandum sit. Si quid uobis, ô amici recte uidebor admonere, tuemini illud, quia uerum, non quia meum : id et uobis, et in commune studiis

omnibus conducet. Nam pro me digladiari nec proderit mihi, et oberit uobis dissensiones et partes : ueritatis sectatores ubincunq̄ue eam esse putabitis, ab illa state : me uero seu uiuentem adhuc, seu fato iam defunctum relinquitte meo iudici, cui uni conscientia mea satisfactura est » (Vivès, *D. D.*, « Préface », f. AA 4v<sup>o</sup>).

88. On pourrait aussi comparer ce passage aux lignes du *Discours de la méthode* dans lesquelles Descartes désavoue les sectateurs qui prétendraient le faire parler après sa mort (p. 137-139). Mais on remarquera la différence de ton entre les deux textes.

89. L'influence, directe ou indirecte, de Vivès sur des auteurs tels que Ramus, Montaigne, Bacon, Comenius, etc., a été largement étudiée. On trouvera deux synthèses bibliographiques sur cette postérité dans Juan Estelrich, *Vives. Exposition...*, p. 119-190 (sources primaires), et surtout dans Carlos Norena, *A Vives Bibliography*, p. 49-56 (sources secondaires).